



Rupture conventionnelle lettre

Par **laurent42380**, le **25/05/2010 à 11:59**

Bonjour, rnsuite a rupture conventionnelle decontrat qui va se faire sous peu mon employeur me demande de faire une lettre pour l'inspection du travail car je suis salarié protégé (délégée adjoint) rnest ce normal !!! une telle lettre!!! rnet avez vous des modèles merci

Par **julius**, le **25/05/2010 à 19:17**

Bonjour, rnrnVotre employeur souhaite que vous informiez l'inspection du travail (qui aura a donné son avis sur cette rupture) de votre volonté non-équivoque de vouloir rompre votre contrat. rnrnSans indiscretion , est ce du au travail , cette décision ou à un choix personnel ?

Par **laurent42380**, le **26/05/2010 à 14:28**

Cette désicion est dus a plusieurs motifs: rnlà dévalorisation au travail rnlplusieurs avertissement pour des pieces mal faites (avertissement reçu pendant un arrêt maladie pour dépression. rnrtravail vraiment pas motivé pas allez au taff en marche arrière rnrnvoila julius rnrnc'est vrai que c'est une décision dur a prendre mais faut que je fasse le deuil de ce taff qui ma^pas apporter grand chose dans ma vie. rnrnLa je suis a la fin d'un bilan de compétences et je m'oriente vers un secteur totalement différents . rnrnavant de partir je vais lui remettre une proposition de diff formation ca serait **dommage de perde mes heures. quand pense tu!! rnet merci julius de répondre a mes attentes rnc'est cool**

Par **julius**, le **26/05/2010** à **20:36**

Pour tes heures de DIF , je suis tout à fait d'accord , mais tu dois t'arranger avec lui pour les prendre (pendant le délai de reflexion et d'homologation par exemple).
Cependant , la rupture conventionnelle ne DOIT pas cacher de litiges (théorie).
Penses à ce que tu diras , si l'inspecteur du travail t'interroge
Bon courage à toi et bonne continuation.